

Neunte Sitzung – Neuvième séance

Montag, 9. Dezember 1991, Nachmittag
Lundi 9 décembre 1991, après-midi

14.30 h

Vorsitz – Présidence: Herr Nebiker

Fragestunde – Heure des questions

Question 35:

Duvoisin. Anerkennung der unabhängigen Republiken Jugoslawiens

Reconnaissance des Républiques indépendantes de Yougoslavie

Constatant l'évolution dramatique de la situation en Yougoslavie, quelles sont les intentions du Conseil fédéral en matière de reconnaissance officielle des Républiques indépendantes de Slovénie, Croatie et Macédoine?

Frage 36:

Gross Andreas. Krieg in Jugoslawien
Conflit yougoslave

Ist der Bundesrat bereit, als Zeichen einer besonderen humanitären Anstrengung der Schweiz 500 infolge des Krieges im ehemaligen Jugoslawien verwaisten Kindern eine neue Heimat zu bieten?

Wann anerkennt die Schweiz beispielsweise gemeinsam mit Oesterreich Kroatien und Slowenien als selbständige Staaten und ist bereit, sie politisch und humanitär zu unterstützen in ihren Bemühungen, die Folgen des Krieges zu überwinden und sich Verfassungen zu geben, welche ethnischen Minderheiten Selbstbestimmungsrechte garantieren?

Frage 37:

Mauch Rolf. Krieg im Balkan
Guerre dans les Balkans

Welche konkreten diplomatischen Massnahmen hat die Schweiz bisher ergriffen, um auf allen verfügbaren Kanälen dahin zu wirken, dass von den Staaten, die über die nötigen Machtmittel verfügen, dem unsinnigen Morden im serbischen Eroberungskrieg im Balkan sofort Einhalt geboten wird?

Ist der Bundesrat bereit, die Initiative zu ergreifen, dass das internationale «Völkerrecht» aus dem jetzigen Zustand, welcher Kriege lohnend macht, indem die Faits accomplis auf den Schlachtfeldern faktisch anerkannt werden, in Richtung auf einen höheren und würdigeren Zustand der Zivilisation weiterentwickelt wird?

Frage 38:

Steffen. Anerkennung von Slowenien und Kroatien
Reconnaissance de la Slovénie et de la Croatie

Der Bundesrat hatte mit der Anerkennung der baltischen Staaten aus Rücksicht auf seine Politik gegenüber der grossen Sowjetunion und der mächtigen Europäischen Gemeinschaft unverständlicherweise zu lange zugewartet.

Am Mittwoch, den 27. November 1991, haben die Regierungschefs Kohl und Major die baldige Anerkennung von Slowenien und Kroatien angekündigt.

Aus welchen Gründen zögert der Bundesrat erneut mit seiner Anerkennung, und wann gedenkt er die Anerkennung zu vollziehen?

Frage 39:

Bäumlin. Krieg in Jugoslawien
Conflit yougoslave

– Wie schätzt der Bundesrat die aktuelle Situation in Jugoslawien ein?

– Welche diplomatischen Anstrengungen zur Beendigung des Konfliktes hat er bisher unternommen?

– Mit welchen Instrumenten und Mitteln will er den Schutz der Bevölkerung in den Bürgerkriegsgebieten verstärken?

M. Felber, conseiller fédéral: Je rappelle tout d'abord que dans la difficile question politiquement et humainement, de la Yougoslavie, la Suisse a très tôt dénoncé la violation du droit international et de principes internationalement reconnus à propos de ce conflit. Le 28 août 1991, le Conseil fédéral a condamné l'agression en Croatie par des éléments serbes, et indiqué qu'une modification des frontières obtenue par la force ne serait jamais reconnue.

Lors d'autres déclarations officielles, nous avons demandé aux parties de respecter le droit humanitaire. Nous avons condamné la destruction du patrimoine culturel. Actuellement, un très léger espoir semblait être survenu, celui de pouvoir entrer dans une phase de négociations concrètes entre les parties au conflit, grâce à la dernière décision de l'ONU d'envisager l'éventuel envoi de Casques bleus. Vous savez, hélas, que même cela est remis en question.

Les critères du droit international public pour la reconnaissance d'un Etat sont clairs: un peuple, un territoire et un gouvernement en mesure d'exercer son autorité. Pour les nouveaux Etats européens, s'ajoutent notamment les obligations découlant des accords d'Helsinki et de Paris. Concernant la reconnaissance des républiques indépendantes de Yougoslavie, le Conseil fédéral a toujours été de l'avis qu'une reconnaissance isolée par la Suisse ne serait pas utile. En même temps, nous avons toujours souligné que la Suisse était disposée rapidement à se joindre à un groupe significatif d'Etats pour reconnaître ces républiques en commun.

Nous avons des contacts quotidiens avec les ministères des affaires étrangères des pays d'Europe. En ce moment même, on assiste à un développement qui pourrait mener à une reconnaissance de la Slovénie et de la Croatie par un groupe d'Etats qui comprendrait éventuellement tous les pays de la Communauté et tous les autres partenaires européens de la Suisse, ce qui nous permettrait de nous allier à ce groupe. Nous suivons ce développement de très près. Le but principal de cette reconnaissance serait de donner ainsi des garanties internationales à l'existence de l'Etat le plus menacé, soit l'Etat croate.

Depuis l'éclatement de la crise en Yougoslavie, la Suisse a, à plusieurs reprises, offert ses bons offices dans la recherche de la paix. Ses efforts comme bien d'autres, ceux de la Communauté notamment, n'ont pas abouti. D'ailleurs, les bons offices n'ont des chances d'aboutir que lorsque l'Etat intermédiaire reste quelquefois dans l'ombre, afin de permettre aux parties en conflit de négocier discrètement. Une invitation a été adressée antérieurement aux deux présidents Milosevic de Serbie et Tudjman de Croatie, de se rencontrer en Suisse. Ils n'ont pas pu y donner suite, vu l'aggravation de la situation, après une première réponse qui nous paraissait pourtant positive.

Sur ce point, je souligne que j'ai personnellement eu divers entretiens avec des représentants des différentes parties yougoslaves à ce conflit, soit le premier ministre de la Slovénie, M. Peterle, qui est passé deux fois à Berne, de même que les ministres des affaires étrangères de la Croatie et de la Serbie, MM. Separovic, le Croate, et Jovanovic, le Serbe. Différents représentants des partis politiques serbes et croates étaient reçus par les responsables de mon département. Le bilan de ces entretiens est aussi simple que triste. Il n'existe pas, du moins jusqu'à présent, une véritable volonté, surtout du côté serbe, de trouver une solution pacifique et bien équilibrée aux problèmes qui divisent ces deux républiques.

Sur un plan logistique, le Conseil fédéral a mis plusieurs fois un avion à disposition du négociateur des Nations Unies, M. Cyrus Vance, médiateur de l'ONU. Cela permet à M. Vance de déterminer sur place, avec les parties au conflit, des condi-

tions concrètes pour le stationnement éventuel des Casques bleus.

Loin de favoriser la guerre, le droit international public enjoint aux Etats de s'abstenir, dans leurs relations réciproques, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, et de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques. En l'occurrence, une des principales difficultés réside dans le fait que le conflit entre les républiques yougoslaves est essentiellement, à ce stade du moins, de caractère interne.

En ce qui concerne la protection de la population civile dans les zones de guerre, la Suisse a soutenu des actions humanitaires dans plusieurs domaines, par l'intermédiaire du CICR, du Haut-commissariat pour les réfugiés des Nations Unies, de la Croix-Rouge suisse, des œuvres d'entraide des Eglises protestantes suisses et de Caritas. Deux millions de francs d'argent public ont été destinés aux victimes. En outre, une mission humanitaire du Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophes se trouve actuellement en Yougoslavie pour clarifier d'autres possibilités de soutien.

Quant à l'accueil – une des questions posées – de 500 orphelins de guerre en provenance de la Yougoslavie, le Conseil fédéral n'a de lui-même aucune possibilité de prendre des mesures. Par contre, il soutiendra entièrement une telle initiative mise sur pied par les organisations privées de nature humanitaire.

Telles sont les réponses aux diverses questions posées.

Frau Bäumlin: Ich habe eine klein erscheinende Zusatzfrage. Ich habe auf Umwegen gehört, dass es in Jugoslawien eine Friedensbewegung gibt, die auch sehr stark von Frauen getragen wird. Ich möchte Sie fragen, ob Sie schon mit einer Friedensbewegung in Jugoslawien Kontakt hatten oder ob Sie einen solchen aufnehmen möchten und wie Sie eine solche Friedensbewegung in Jugoslawien mit Ihren Mitteln unterstützen könnten.

M. Felber, conseiller fédéral: Nous avons, Madame, la connaissance d'un certain nombre de groupes qui, heureusement, existent et il est certain – je peux le déclarer ici – que dans le cadre des mesures humanitaires et de soutien que nous désirons apporter à ceux qui veulent établir la paix dans ce pays, nous soutiendrons les efforts de ces communautés issues du pays même. Ce sont les seules garantes d'obtenir du succès, puisque de l'extérieur nous n'arrivons pas à influencer la situation. Encore faut-il que ces communautés soient assez fortes pour se faire connaître et demander un appui.

Frage 40:

Bär. Schweizer Besuch von Li Peng Visite en Suisse de M. Li Peng

Der Presse konnte man entnehmen, dass Chinas Ministerpräsident Li Peng voraussichtlich im Januar 1992 die Schweiz besuchen wird, um am Weltwirtschaftsforum in Davos teilzunehmen. Li Peng zählt zu den Hauptverantwortlichen des Massakers vom Juni 1989 bei Tiananmen. Der bevorstehende Besuch würde die internationale Achtung der chinesischen Regierung durchbrechen, die im Gefolge der Missachtung der Menschenrechte und des brutalen Umgangs mit der Opposition erfolgt ist. Eine Schrittmacherrolle der Schweiz wäre ganz besonders zu bedauern. Ist der Bundesrat vorgängig über den Besuch in Davos informiert und um seine Meinung gebeten worden? Wenn ja, welche Haltung hat er eingenommen? Ist der Bundesrat bereit, auf jegliche offiziellen und inoffiziellen Kontakte und Arrangements mit Li Peng zu verzichten, als Zeichen der Verurteilung der totalitären Machthaber in Peking?

M. Felber, conseiller fédéral: Le symposium économique de Davos jouit – vous le savez – d'un excellent renom dans le monde. Il offre à des représentants éminents de la politique, de plus en plus souvent, et de l'économie de tous horizons, la possibilité de se rencontrer dans un cadre non officiel. Il est naturel que ses organisateurs, qui appartiennent au secteur privé, puissent faire bénéficier leurs hôtes de conditions optimales, favorisant le dialogue entre eux, le dialogue internatio-

nal, ce qui correspond d'ailleurs à une tradition bien helvétique.

Comme il s'agit d'une initiative privée, les organisateurs n'ont pas d'obligation de consulter les autorités fédérales sur les invitations qu'ils adressent. Le Conseil fédéral ne dispose pas, pour l'heure, d'informations confirmées selon lesquelles M. Li Peng, premier ministre de la République populaire de Chine, participera au symposium de Davos. Nous connaissons l'invitation, mais nous n'avons pas confirmation de sa venue. S'il devait s'y rendre et s'il devait émettre le vœu d'être reçu également à Berne à cette occasion, ou à Davos, puisque je m'y trouverai, le Conseil fédéral est d'avis qu'il conviendrait d'y donner suite. Il est en effet dans nos usages, de recevoir des dirigeants d'Etats avec lesquels nous entretenons des relations diplomatiques; c'est le cas de la République populaire de Chine. De telles visites, Mesdames et Messieurs, représentent aussi une occasion d'échanger des vues sur la situation internationale et les relations bilatérales, et de faire part à nos hôtes de notre point de vue sur divers problèmes, comme celui, précisément, du respect des droits de l'homme, et vous savez, Madame, que nous nous y sommes engagés.

Question 41:

Aubry. Anerkennung der Ukraine durch die Schweiz Reconnaissance de l'Ukraine par la Suisse

Le Conseil fédéral est-il d'avis que la Suisse, comme certains pays sont en train de le faire, peut reconnaître l'indépendance de la République ukrainienne? La Russie elle-même a reconnu l'indépendance de cette république.

Et si oui, à quelles conditions la Suisse peut-elle le faire?

M. Felber, conseiller fédéral: Le Département fédéral des affaires étrangères a publié, le 3 décembre 1991, le communiqué suivant, au sujet de cette question: «Nous avons pris note du résultat du référendum populaire sur l'indépendance et les résultats de l'élection présidentielle en Ukraine. Le peuple ukrainien a choisi librement et démocratiquement la pleine souveraineté, et son premier président en la personne de M. Leonid Kravtchouk. La Suisse ne peut que se féliciter de voir naître ainsi une nouvelle démocratie sur notre continent. En exprimant le souhait de voir l'Ukraine assumer tous les droits et tous les devoirs, y inclus ceux assumés par l'Union soviétique, qui incombent à un membre de la famille des Etats européens, nous félicitons le peuple ukrainien pour avoir librement exercé son droit à l'autodétermination». Nous sommes prêts à proposer au Conseil fédéral la reconnaissance formelle de l'Ukraine quand les questions encore ouvertes de nature politique, économique et militaire seront clarifiées. Le Département des affaires étrangères a chargé l'ambassade de Suisse à Moscou de porter à la connaissance de la présidence de l'Ukraine le texte de ce communiqué le jour même de sa publication.

Pour préciser, j'ajouterai que les questions encore ouvertes auxquelles se réfère le communiqué concernent, en premier lieu, l'engagement de l'Ukraine au respect des droits de l'homme, notamment les droits des minorités – il existe de grandes minorités nationales en Ukraine – des principes de la CSCE que l'Union soviétique avait adoptés, des obligations contractuelles dans le domaine commercial et de la dette – une partie des dettes de l'Union soviétique – ainsi – et c'est très important – que les accords internationaux dans le domaine du désarmement, l'Ukraine se trouvant être la deuxième puissance européenne en matière d'armes nucléaires. Ces questions ont d'ailleurs été évoquées tout récemment, au niveau bilatéral, avec les plus hauts responsables de la République d'Ukraine à l'occasion des entretiens que le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a eus à Kiev le 20 novembre dernier.

Frage 42:

Scheidegger. Drogenversuche in den Städten Distribution de drogues sous contrôle médical

An der ersten Schweizerischen Drogenkonferenz versprach Bundespräsident Cotti, eine Verordnung zu Drogenversuchen in den Städten (ärztlich kontrollierte Abgabe von Drogen, darun-